

Bulletin officiel n° 8 du 24 février 2011

Sommaire

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Indemnité de sujétions spéciales

Taux annuels de l'indemnité de sujétions spéciales allouée aux médecins de l'Éducation nationale et aux médecins de l'Éducation nationale-conseillers techniques en application du décret n° 92-731 du 27 juillet 1992 arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 27-1-2011 (NOR : MENH1016082A)

Réglementation financière et comptable

Enseignement privé

Montant de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du second degré privés placées sous contrat d'association - année scolaire 2010-2011 arrêté du 4-1-2011 - J.O. du 26-1-2011 (NOR : MENF1100236A)

Personnels

Liste d'aptitude

Accès au corps des inspecteurs de l'Éducation nationale au titre de l'année 2011 note de service n° 2011-022 du 31-1-2011 (NOR : MEND1101810N)

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011 (NOR : MENI1100240A)

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011 (NOR : MENI1100241A)

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011 (NOR : MENI1100242A)

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011 (NOR : MENI1100244A)

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011 (NOR : MENI1100245A)

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011 (NOR : MENI1100247A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
arrêté du 11-1-2011 (NOR : MENH1100025A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
arrêté du 11-1-2011 (NOR : MENH1100026A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
arrêté du 11-1-2011 (NOR : MENH1100027A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des conseillers techniques de service social
arrêté du 11-1-2011 (NOR : MENH1100028A)

Conseils, comités commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des assistants de service social
arrêté du 11-1-2011 (NOR : MENH1100029A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des médecins de l'Éducation nationale
arrêté du 11-1-2011 (NOR : MENH1100030A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des infirmier(e)s de l'Éducation nationale
arrêté du 11-1-2011 (NOR : MENH1100031A)

Nomination

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
décret du 25-1-2011 - J.O. du 27-1-2011 (NOR : MENI1100592D)

Nominations

Accès à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2011
arrêté du 13-1-2011 (NOR : MEND1100037A)

Traitements et indemnités, avantages sociaux**Indemnité de sujétions spéciales****Taux annuels de l'indemnité de sujétions spéciales allouée aux médecins de l'Éducation nationale et aux médecins de l'Éducation nationale-conseillers techniques en application du décret n° 92-731 du 27 juillet 1992**

NOR : MENH1016082A

arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 27-1-2011

MEN - DGRH C1-2

Vu décret n° 91-1195 du 27-11-1991 ; décret n° 92-731 du 27-7-1992 ; arrêté du 1-3-2000

Article 1 - Le tableau figurant à l'article 1 de l'[arrêté du 1er mars 2000](#) susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Bénéficiaires	Taux moyens annuels en euros
Emploi de médecin de l'Éducation nationale-conseiller technique exerçant les fonctions de conseiller des services centraux (régis par le 1° de l'article 32 du décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991)	11 000
Emploi de médecin de l'Éducation nationale-conseiller technique exerçant les fonctions de conseiller technique du recteur d'académie et de conseiller responsable départemental (régis par le 1° et le 2° de l'article 32 du décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991)	7 000
Autre emploi de médecin de l'Éducation nationale-conseiller technique	5 000
Médecins de l'Éducation nationale de 1ère et 2ème classe	4 000

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 2010

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

et par délégation,

Par empêchement du directeur du budget,

Le sous-directeur,

Rodolphe Gintz

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Pour le secrétaire d'État auprès du ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, chargé de la Fonction publique,

et par délégation,

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique,

La sous-directrice,

Myriam Bernard

Réglementation financière et comptable

Enseignement privé

Montant de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du second degré privés placées sous contrat d'association - année scolaire 2010-2011

NOR : MENF1100236A
arrêté du 4-1-2011 - J.O. du 26-1-2011
MEN - DAF D2

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 213-2-1, L. 214-6-1, L. 442-9 et R. 442-14

Article 1 - Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté, les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement (part personnel) des classes des établissements du second degré privés placées sous contrat d'association sont fixés, pour l'année scolaire 2010-2011, conformément au tableau ci-après :

Catégories	Taux par élève (en euros)
Collèges	
C 1 Pour les 80 premiers élèves	746,93
C 1bis A partir du 81ème élève	412,96
C 2 3ème de dispositifs aménagés ou d'insertion	485,37
C 3 Sections d'enseignement général et professionnel adapté	920,98
C 4 3ème préparatoire à la voie professionnelle	589,33
C 5 Classes des établissements d'enseignement régional adapté	1 185,06
D 1 Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 175,83
Lycées d'enseignement général et technologique	
D 1 Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 175,83
G 1 Classes du second cycle	447,05
G 2 Classes préparatoires littéraires	506,11
G 3 Classes préparatoires scientifiques	565,20
T 1 Classes du secteur tertiaire	444,14
T 2 Classes du secteur industriel	557,91
T 3 Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie	581,22
TS 1 Sections de techniciens supérieurs (secteur tertiaire)	552,07
TS 2 Sections de techniciens supérieurs (secteur industriel)	662,90
TS 3 Sections de techniciens supérieurs (secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie)	671,76
Lycées professionnels	
C 2 3e de dispositifs aménagés ou d'insertion (*)	485,37
C 3 Sections d'enseignement général et professionnel adapté	920,98
D 1 Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 175,83
P 1 Classes du secteur tertiaire (*)	563,36
P 2 Classes du secteur industriel (*)	691,50
P 3 Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie (*)	740,83

(*) Y compris dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) en LP (C 2) 3ème générale avec module de découverte professionnelle (3ème DP 6H) (P1) 3ème préparatoire à la voie professionnelle (P1, P2 ou P3).

Article 2 - Dans les collèges classés en zone d'éducation prioritaire, les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement (part personnel) des classes placées sous contrat d'association sont fixés conformément au tableau ci-après :

Catégories	Taux par élève (en euros)
Collèges (*)	
C 1 Pour les 80 premiers élèves	864,34
C 1bis À partir du 81e élève	498,67
C 2 3ème de dispositifs aménagés ou d'insertion	571,97
C 3 Sections d'enseignement général et professionnel adapté	1 054,98
C 4 3ème préparatoire à la voie professionnelle	655,79
C 5 Classes des établissements d'enseignement régional adapté	1 479,15
(*) Y compris les classes des collèges classés zone ambition réussite (arrêté du 2 octobre 2008).	

Article 3 - Les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes placées sous contrat d'association de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et du territoire de la Polynésie française pour l'année scolaire 2010-2011 et du territoire de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2011 sont fixés conformément au tableau ci-après :

Catégories (*)	Taux par élève (en euros)			
	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	
			(1)	(2)
C 1	2 340,77	1 979,77	1 960,85	2 186,80
C 1bis	1 465,22	1 108,95	1 142,09	1 268,66
C 2	1 660,72	1 303,40	1 324,92	1 473,68
C 3	2 836,90	2 473,22	2 424,80	2 707,07
C 4	1 941,41	1 582,57	1 587,40	1 768,01
D 1	6 224,92	5 842,92	5 593,06	6 259,91
G 1	1 298,28	1 180,18	1 234,36	1 369,06
G 2	1 469,88	1 336,12	1 380,98	1 533,47
G 3	1 641,17	1 492,11	1 527,65	1 697,94
T 1	1 299,29	1 172,48	1 291,50	1 425,32
T 2	1 635,81	1 472,81	1 608,44	1 776,53
T 3	1 710,07	1 534,39	1 666,34	1 841,47
TS 1	1 615,96	1 457,41	1 559,39	1 725,73
TS 2	1 943,99	1 750,04	1 869,10	2 068,83
TS 3	2 010,76	1 803,97	1 919,81	2 125,69
P 1	2 073,98	1 582,53	1 677,03	1 857,65
P 2	2 117,82	1 942,58	2 165,12	2 386,83
P 3	2 267,95	2 081,13	2 295,39	2 532,91
(*) Dénommés à l'article 1.				
(1) Taux applicables pour les communes de Nouméa, Le Mont-Dore, Dumbéa et Païta.				
(2) Taux applicables pour les autres communes de Nouvelle-Calédonie.				

Article 4 - L'arrêté du 16 février 2010 fixant pour l'année scolaire 2009-2010 le montant de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du second degré privés placés sous contrat d'association est abrogé.

Article 5 - Le directeur du budget au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État et le directeur des affaires financières au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 4 janvier 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

Le directeur des affaires financières,
Frédéric Guin

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
et par délégation,

Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur,
Rodolphe Gintz

Personnels

Liste d'aptitude

Accès au corps des inspecteurs de l'Éducation nationale au titre de l'année 2011

NOR : MEND1101810N

note de service n° 2011-022 du 31-1-2011

MEN - DE B2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au chef du service départemental de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux chefs de service (pour les personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés)

Le statut particulier des inspecteurs de l'Éducation nationale ([décret n° 90-675 du 18 juillet 1990](#) modifié) prévoit, outre l'accès à ce corps par voie de concours, un recrutement par inscription sur liste d'aptitude, dans la limite du quart des nominations de stagiaires intervenues l'année précédente.

De ces dispositions, il ressort que les possibilités de recrutement par liste d'aptitude au titre de l'année 2011 sont fixées à 33.

Je souhaite préciser les conditions dans lesquelles doivent être présentées et examinées les candidatures à l'inscription sur cette liste d'aptitude, au titre de l'année 2011.

I - Conditions requises pour l'inscription

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude 2011 sont appréciées au **1er janvier 2011**.

Conformément aux dispositions des articles 5 et 7 du décret précité, peuvent figurer sur cette liste les fonctionnaires :

- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale ;
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Conformément à la circulaire Fonction publique n° 1763 du 4 février 1991, doivent être considérés comme services effectifs dans le corps les services effectués par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent, exerce effectivement les fonctions afférentes à cet emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant. En outre, les services effectués par un fonctionnaire en scolarité dans une école administrative sont assimilés à des services effectifs dans le corps lorsque le statut particulier de ce corps contient une disposition expresse en ce sens.

II - Dépôt des candidatures

II.1 Retrait des dossiers

Les personnels qui remplissent les conditions requises mentionnées ci-dessus et qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'Éducation nationale doivent retirer auprès de vos services un dossier **en double exemplaire**.

Les demandes d'inscription sur liste d'aptitude sont également à la disposition des candidats sur le site <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, emplois, carrières », menu « personnels d'encadrement », « personnels d'inspection », sous-menu « inspecteurs de l'Éducation nationale », « concours et recrutement », rubrique « candidater pour l'inscription sur la liste d'aptitude ».

II.2 Choix des spécialités

Les quatre spécialités de recrutement dans le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale sont les suivantes :

1. Enseignement du premier degré

2. Information et orientation

3. Enseignement technique, options :

- économie et gestion
- sciences et techniques industrielles
- sciences et techniques industrielles dominante arts appliqués
- sciences biologiques et sciences sociales appliquées

4. Enseignement général, options :

- lettres-langues vivantes
- lettres-histoire-géographie
- mathématiques, sciences physiques et chimiques

Les candidats des spécialités enseignement technique et enseignement général doivent en outre préciser l'option choisie.

Un même candidat peut se présenter au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce cas, **il doit obligatoirement remplir un dossier au titre de chaque spécialité ou option choisie.**

La répartition des postes offerts entre les différentes spécialités se fera au moment de la constitution de la liste d'aptitude, en fonction des nécessités de service.

II.3 Vœux géographiques

Il est attendu des candidats à un recrutement dans le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale une capacité de mobilité tant professionnelle que géographique.

En ce qui concerne les vœux d'affectation, je vous rappelle que les vœux sont formulés à titre indicatif. En effet, l'administration proposera un poste resté vacant après le mouvement des inspecteurs de l'Éducation nationale titulaires et l'affectation des stagiaires lauréats du concours 2011. Dès lors, **tout refus de poste implique une radiation de la liste d'aptitude.**

Le maintien sur un poste d'IEN occupé en qualité de chargé de fonction est **en principe** exclu. Il convient de rappeler aux candidats que le temps minimal d'occupation d'un poste est de trois ans.

III - Examen des candidatures

III.1 Recevabilité des dossiers

Vous veillerez particulièrement à **vérifier** la recevabilité des candidatures et à **certifier**, notamment, le décompte des services effectifs. **En cas de non-recevabilité, les intéressé(e)s en seront informé(e)s par les services académiques.**

III.2 Formulation des avis et classement des candidatures

Chaque candidature recevable doit faire l'objet d'un avis du **recteur** en ce qui concerne les personnels en fonction dans les établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation, ou du chef de service en ce qui concerne les personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.

Je vous demande d'accorder une attention toute particulière à l'avis que vous devez formuler sur le candidat.

Vous ferez notamment apparaître dans votre avis :

- la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat ;
- la richesse du parcours professionnel ;
- ses qualités relationnelles et d'animation pédagogique ;
- la pertinence de ses motivations.

Cet avis sera ensuite résumé selon l'un des items suivants :

- très favorable ;
- favorable ;
- défavorable.

Les dossiers seront classés par **ordre préférentiel** dans chaque spécialité et ce, a minima, pour l'ensemble des candidatures ayant recueilli un avis **très favorable**.

III.3 Établissement de la liste des candidats

Afin de faciliter la remontée des informations, un tableau **sous format Excel**, accompagné de sa note explicative, vous sera envoyé par courrier électronique.

À partir des éléments du dossier et de vos appréciations, je vous demande de bien vouloir remplir ce tableau (un par spécialité), **en conservant impérativement son format Excel** et en classant par **ordre préférentiel** les candidats à l'inscription. Les candidats non classés devront figurer dans ce même tableau par ordre alphabétique à la suite des candidats classés (cf. tableau joint).

Il sera ensuite soumis, pour avis, à la commission administrative paritaire académique (Capa) compétente pour les inspecteurs de l'Éducation nationale avant transmission à l'administration centrale.

III.4 Transmission des candidatures

Après la consultation de la Capa, vous voudrez bien me transmettre, dans les plus brefs délais, par courrier électronique (christine.glutron@education.gouv.fr) et **uniquement en format Excel**, les tableaux portant classement par ordre préférentiel des candidats à l'inscription, ayant été validés par cette instance. **À cet envoi, sera obligatoirement joint le procès-verbal de la Capa.**

Les dossiers de candidature seront retournés, vérifiés et visés, en **double exemplaire**, accompagnés de l'original des tableaux visés par vos soins, à la direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'Éducation nationale (DE B2-2), 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13, pour le : **vendredi 8 avril 2011 au plus tard.**

L'ensemble des dossiers de candidature sera soumis par mes soins à l'avis de l'inspection générale de l'Éducation nationale. Aucun dossier ne doit donc être transmis directement à l'inspection générale de l'Éducation nationale.

La commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des IEN se réunira dans le courant du mois de juin 2011.

IV - Affectations et modalités de classement des candidats retenus

Les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude sont immédiatement titularisés. En ce qui concerne les personnels en position de détachement, leur titularisation ne pourra intervenir qu'après **cessation** de leur détachement, à cette même date.

Les candidats titularisés dans le corps des IEN recevront, après leur nomination, une formation en académie tout comme les IEN recrutés par concours. Un bilan personnalisé de leurs acquis antérieurs sera établi par le responsable de la formation des personnels.

Les modalités de classement dans le corps des inspecteurs de l'Éducation nationale applicables aux personnels recrutés par liste d'aptitude s'effectuent selon les dispositions prévues par les articles 11 et 12 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Exprimez vos motivations, tirées tant des expériences vécues au cours de votre carrière que de vos analyses actuelles. Précisez votre conception de la fonction envisagée.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)
atteste sur l'honneur remplir les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès aux fonctions d'inspecteur de l'éducation nationale au titre de l'année 2011, et certifie l'exactitude des informations portées sur le présent dossier. Je note que si tel n'était pas le cas, ma candidature serait nulle et non avenue.

Je m'engage par ailleurs à accepter le poste qui me sera proposé sous peine de perdre le bénéfice de l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'année 2011.

Fait à....., le
Signature :

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale

NOR : MENI1100240A
arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 10 janvier 2011, Monsieur Michel Volondat, inspecteur général de l'Éducation nationale, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 15 mars 2011.
L'intéressé est maintenu en fonctions temporairement et dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet 2011.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale

NOR : MENI1100241A
arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 10 janvier 2011, Philippe Graillot, inspecteur général de l'Éducation nationale, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 6 février 2011.
L'intéressé est maintenu en fonctions temporairement et dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet 2011.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale

NOR : MENI1100242A
arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 10 janvier 2011, Albert Prévos, inspecteur général de l'Éducation nationale, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 12 février 2011.
L'intéressé est maintenu en fonctions temporairement et dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet 2011.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale

NOR : MENI1100244A
arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 10 janvier 2011, Martine Storti, inspectrice générale de l'Éducation nationale, est admise, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 30 avril 2011.
L'intéressée est maintenue en fonctions temporairement et dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet 2011.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'Éducation nationale

NOR : MENI1100245A
arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011
MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 10 janvier 2011, Mireille Golaszewski, inspectrice générale de l'Éducation nationale, est admise, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 27 février 2011.
L'intéressée est maintenue en fonctions temporairement et dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet 2011.

Mouvement du personnel**Admission à la retraite**

Inspection générale de l'Éducation nationale

NOR : MENI1100247A

arrêté du 10-1-2011 - J.O. du 26-1-2011

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 10 janvier 2011, Patrice Soler, inspecteur général de l'Éducation nationale, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 16 mai 2011.

L'intéressé est maintenu en fonctions temporairement et dans l'intérêt du service jusqu'au 31 juillet 2011.

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

NOR : MENH1100025A
arrêté du 11-1-2011
MEN - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1732 du 23-12-2006 ; arrêté du 13-7-2010 ; proclamation des résultats des élections du 15-12-2010

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 5 février 2011, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur :

Représentants titulaires :

- Josette Théophile, directrice générale des ressources humaines, présidente
- Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH
- Éric Becque, chef du service de l'action administrative et de la modernisation
- Jacqueline Collet-Sassere, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
- Monsieur Dominique Martiny, secrétaire général de l'académie de Grenoble
- Jean Narvaez, directeur général des services de l'université de Bourgogne
- Monsieur Stéphane Athanase, directeur adjoint du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

Représentants suppléants :

- Laurent Gerin, secrétaire général de l'académie de Nantes
- Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la DGRH
- Geneviève Hickel, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et de la modernisation
- Christine Arnulf-Koechlin, directrice générale des services de l'université Paris-Sud XI
- Nicole Malassigne, directrice générale des services de l'université du Maine
- Pierre Gabette, directeur général des services de l'université François-Rabelais de Tours
- Marc Nobilet, directeur des ressources humaines du Centre national de documentation pédagogique

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, représentent le personnel à compter du 5 février 2011 :

Attaché principal

Représentants titulaires :

- Liliane Atticot dit Ravino
- Thomas Vecchiutti
- Monsieur Daniel Muselli

Représentants suppléants :

- Anne-Marie So
- Alma Lopes
- Thierry Catelan

Attaché

Représentants titulaires :

- Béatrice Bibba
- Philippe Bollere
- Monsieur Stéphane Vonesch
- Monsieur Dominique Chassagne

Représentants suppléants :

- Anne Chastel
- Sylvie Juraver
- Antoine Guyon
- Béatrice Boucaud

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 5 février 2011.

Fait le 11 janvier 2011

Pour le ministre l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe

Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Scrutin du 1er décembre 2010 :

- Nombre d'électeurs inscrits H : 4253, F : 7011 = 11264
- Nombre de votants : 7784
- Pourcentage votants/inscrits : 69,11 %
- Bulletins blancs ou nuls : 341
- Suffrages valablement exprimés : 7443

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- liste présentée par A et I-Unsa : 4530
- liste présentée par l'Asamen : 255
- liste présentée par la Fnec-FP-FO : 324
- liste présentée par le Sgen-CFDT : 584
- liste présentée par le Snapai-FAEN : 103
- liste présentée par le Snasub-FSU : 1310
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 337

Pourcentages (par rapport aux suffrages exprimés) :

- liste présentée par A et I-Unsa : 60,86 %
- liste présentée par l'Asamen : 3,42 %
- liste présentée par la Fnec-FP-FO : 4,35 %
- liste présentée par le Sgen-CFDT : 7,84 %
- liste présentée par le Snapai-FAEN : 1,38 %
- liste présentée par le Snasub-FSU : 17,60 %
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 4,52 %

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

NOR : MENH1100026A
arrêté du 11-1-2011
MEN - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2010-1152 du 29-9-2010 ; arrêté du 13-7-2010 ; proclamation des résultats des élections du 15-12-2010

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 16 février 2011, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur :

Représentants titulaires :

- Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH
- Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la DGRH
- Marc Buissart, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
- Madame Michèle Joliat, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz
- Martine Ramond, sous-directrice du pilotage et du dialogue de gestion au service de l'action administrative et de la modernisation
- Antoine Kakousky, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Lille
- Marylène Meston de Ren, directrice générale des services du Collège de France
- Philippe Swieton, directeur général des services de l'université de Nîmes
- Madame Dominique Ropital, directrice des ressources humaines de l'académie d'Orléans-Tours
- Madame Michèle Doll, sous-directrice des ressources humaines et de la formation au Centre national des œuvres universitaires et scolaires

Représentants suppléants :

- Martine Saguet, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
- Élodie Fourcade, secrétaire générale adjointe de l'académie de Paris
- Coralie Waluga, directrice générale des services de l'École normale supérieure
- Nadia Achache, directrice des ressources humaines de l'université Paris X Nanterre
- Marylène Oberle, directrice des ressources humaines de l'université de Strasbourg
- Madame Valérie Triquet, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lille, chef de département
- Martine Giraud, secrétaire générale de l'inspection académique du Territoire de Belfort
- Vincent Goudet, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et de la modernisation
- Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Damien Darfeuille, adjoint au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, représentent le personnel à compter du 16 février 2011.

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Représentants titulaires :

- Alain Rossi
- Philippe Lalouette
- Evelyne Lunati

Représentants suppléants :

- Vincent Desquilbet
- Françoise Eliot
- Rosine Bouvier

Secrétaire administratif de classe supérieure**Représentants titulaires :**

- Béatrice Dupont
- Suzanne Mamoul
- Madame Pascale Delherm

Représentants suppléants :

- Serge Lagauzere
- Jean-Claude Carabini
- Marie-Hélène Margueritte

Secrétaire administratif de classe normale**Représentants titulaires :**

- Virginie Brun
- Jean-Christophe Castelain
- Jean-François Leal
- Anne-Marie Penin

Représentants suppléants :

- Jean-Luc Belair
- François Ferrette
- Cyrille Lama
- Florence El Allam

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 février 2011.

Fait le 11 janvier 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe**Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur****Scrutin du 1er décembre 2010 :**

- Inscrits : H : 3313, F : 16007 = 19320
- Nombre de votants : 13696
- Pourcentage votants/inscrits : 70,89 %
- Bulletins blancs ou nuls : 605
- Suffrages valablement exprimés : 13091

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- liste présentée par A et I-Unsa : 6433
- liste présentée par la Fnec-FP-FO : 1154
- liste présentée par le Sgen-CFDT : 882
- liste présentée par le Snalc-CSEN : 95
- liste présentée par le Snapai-FAEN : 217
- liste présentée par le Snasub-FSU : 3417
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 893

Pourcentages (par rapport aux suffrages exprimés) :

- liste présentée par A et I-Unsa : 49,14 %
- liste présentée par la Fnec-FP-FO : 8,81 %
- liste présentée par le Sgen-CFDT : 6,73 %
- liste présentée par le Snalc-CSEN : 0,72 %
- liste présentée par le Snapai-FAEN : 1,65 %
- liste présentée par le Snasub-FSU : 26,10 %
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 6,82 %

Mouvement du personnel**Conseils, comités et commissions****Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur**

NOR : MENH1100027A
arrêté du 11-1-2011
MEN - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 ; arrêté du 13-7-2010 ; proclamation des résultats des élections du 15-12-2010

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 16 février 2011, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur :

Représentants titulaires :

- Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH
- Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la DGRH
- Monsieur Stéphane Aymard, directeur des ressources humaines de l'académie de Versailles
- Marie-Laure Dufond, directrice des ressources humaines de l'académie de Créteil
- Martine Ramond, sous-directrice du pilotage et du dialogue de gestion au service de l'action administrative et de la modernisation
- Antoine Kakousky, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Lille
- Benoît Verschaeve, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris
- Jean-Paul Hausslein, secrétaire général d'académie adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Rouen
- Catherine Chazeau-Guibert, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon
- Didier Ramond, directeur général des services de l'université Paris X - Paris-Nanterre
- Rémy Gicquel, directeur général des services de l'université Paris XIII
- Nicole Malassigne, directrice générale des services de l'université du Maine
- Madame Emmanuelle Double, directrice des ressources humaines de l'université de Cergy-Pontoise
- Marylène Oberle, directrice des ressources humaines de l'université de Strasbourg
- Martine Giraud, secrétaire générale de l'inspection académique du Territoire de Belfort
- Maria Khaled, directrice des ressources humaines de l'académie de Limoges
- Sylvie Guillemotto, chef de division des personnels ATSS au rectorat de l'académie de Paris

Représentants suppléants :

- Marie-Claude Parent, directrice des ressources humaines de l'université Lille-I
- Édith Morisset, chef de division des personnels Atoss et ITRF au rectorat de l'académie de Versailles
- Annick Debordeaux, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale à la DGRH
- Vincent Goudet, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et de la modernisation
- Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Aude Chamonard, chef de division au rectorat de l'académie de Montpellier
- Madame Michèle Campan, chef de division au rectorat de l'académie de Nice
- Raffaëla Eckenfelder, chef de division au rectorat de l'académie de Strasbourg
- Suzanne Barro, chef de division des personnels ATSS au rectorat de l'académie de Grenoble
- Catherine Andriamahenina, chef de la mission à l'intégration des personnes handicapées à la DGRH
- Nathalie Lawson, adjointe au chef du bureau des études statutaires et réglementaires à la DGRH
- Damien Darfeuille, adjoint au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Yannick Coirint, adjoint au chef du bureau des études de gestion prévisionnelle à la DGRH
- Sylvie Dutheil, chef de section au bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Annie Denis, chef de section au bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Arnaud Leduc, chef de section au bureau des personnels de bibliothèque à la DGRH

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, représentent le personnel à compter du 16 février 2011.

Adjoint administratif principal de 1ère classe**Représentants titulaires :**

- Simone Berlinghi
- Gérard Gilles
- Marie Biancheri
- Marie-Ange de Marinis

Représentants suppléants :

- Parfait Gouacide
- Chantal Welsch-Floremont
- Solange Bailey
- Maryline Carton

Adjoint administratif principal de 2ème classe**Représentants titulaires :**

- Bernard Pouit
- Bernard Gueant
- Jacques Mattei
- Corinne Driesens

Représentants suppléants :

- Marie-Georgette Gelade
- Madame Dominique Ramondou
- Gisèle Deligey
- Barbara Grubo

Adjoint administratif de 1ère classe**Représentants titulaires :**

- Thierry Mercier-Renoir
- Yann Mahieux
- Patrick Bouyer
- Isabelle Gallot

Représentants suppléants :

- Monsieur Frédéric Chambon
- Sébastien Poupet
- Françoise Meteau Goffe
- Christelle Journet

Adjoint administratif de 2ème classe**Représentants titulaires :**

- Gilles Courtial
- Christine Canon
- Brigitte Laurent
- Joseline Laine

Représentants suppléants :

- François Geremy
- Alexandre de Izarra
- Magdaleine Geha
- Sylvaine Martineau

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 février 2011.

Fait le 11 janvier 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe**Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur****Scrutin du 1er décembre 2010**

Inscrits H : 3543, F : 33916 = 37459

Nombre de votants : 23445

Pourcentage votants/inscrits : 62,59 %

Bulletins blancs ou nuls : 1316

Suffrages valablement exprimés : 22129

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- liste présentée par A et I-Unsa : 9580
- liste présentée par la Fnec-FP-FO : 2479
- liste présentée par le Sgen-CFDT : 1571
- liste présentée par le Snalc-CSEN : 207
- liste présentée par le Snapai-FAEN : 374
- liste présentée par le Snasub-FSU : 5583
- liste présentée par le Snepag-EIL : 176
- liste présentée par Sud-Éducation : 346
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 1813

Pourcentages (par rapport aux suffrages exprimés) :

- liste présentée par A et I-Unsa : 43,29 %
- liste présentée par la Fnec-FP-FO : 11,20 %
- liste présentée par le Sgen-CFDT : 7,09 %
- liste présentée par le Snalc-CSEN : 0,93 %
- liste présentée par le Snapai-FAEN : 1,69 %
- liste présentée par le Snasub-FSU : 25,22 %
- liste présentée par le Snepag-EIL : 0,79 %
- liste présentée par Sud-Éducation : 1,56 %
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 8,19 %

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des conseillers techniques de service social

NOR : MENH1100028A
arrêté du 11-1-2011
MEN - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 91-784 du 1-8-1991 ; arrêté du 13-7-2010 ; proclamation des résultats des élections du 15-12-2010

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 16 février 2011, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des conseillers techniques de service social :

Représentants titulaires :

- Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH
- Marie-Pierre Luigi, secrétaire générale de l'académie de Versailles

Représentants suppléants :

- Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la DGRH
- Annie Denis, chef de section au bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des conseillers techniques de service social, représentent le personnel à compter du 16 février 2011.

Conseillers techniques de service social

Représentants titulaires :

- Odette Ratinaud
- Arlette Bourdoulous

Représentants suppléants :

- Nathalie Honnis
- Madame Danielle Maisetti

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 février 2011.

Fait le 11 janvier 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe

Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des conseillers techniques de service social

Scrutin du 1er décembre 2010 :

Inscrits H : 25, F : 470 = 495

Nombre de votants : 350

Pourcentage votants/inscrits : 70,71 %

Bulletins blancs ou nuls : 18

Suffrages valablement exprimés : 332

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- liste présentée par le Sgen-CFDT : 59
- liste présentée par le SNASEN-Unsa-Éducation : 115
- liste présentée par le SNUASFP-FSU : 158

Pourcentages (par rapport aux suffrages exprimés) :

- liste présentée par le Sgen-CFDT : 17,77 %
- liste présentée par le SNASEN-Unsa-Éducation : 34,64 %
- liste présentée par le SNUASFP-FSU : 47,59 %

Mouvement du personnel**Conseils, comités commissions****Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des assistants de service social**

NOR : MENH1100029A
arrêté du 11-1-2011
MEN - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 91-783 du 1-8-1991 ; arrêté du 13-7-2010 ; proclamation des résultats des élections du 15-12-2010

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 16 février 2011, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des assistants de service social :

Représentants titulaires :

- Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH
- Roger Vrand, sous-directeur de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives à la DGESCO
- Madame Michèle Doll, sous-directrice des ressources humaines et de la formation au Centre national des œuvres universitaires et scolaires
- Martine Giraud, secrétaire générale de l'inspection académique du Territoire de Belfort
- Barbara Koteke-Bazoly, chef de la division des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé au rectorat de l'académie de Créteil

Représentants suppléants :

- Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la DGRH
- Édith Morisset, chef de division des personnels ATOSS et ITRF au rectorat de l'académie de Versailles
- Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Damien Darfeuille, adjoint au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Annie Denis, chef de section au bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des assistants de service social, représentent le personnel à compter du 16 février 2011.

Assistant(e)s de service social principal(e)s**Représentants titulaires :**

- Nathalie Hennequin
- Joseph Auger

Représentants suppléants :

- Jean-Marie Thomine
- Béatrice Jacq

Assistant(e)s de service social**Représentants titulaires :**

- Hélène Laingui
- Madame Valérie Robinet
- Samuel Delepine

Représentants suppléants :

- Nadège Fontaine
- Madame Valérie Monfollet
- Jean-Pierre Lhande

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 février 2011.

Fait le 11 janvier 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe**Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des assistants de service social****Scrutin du 1er décembre 2010 :**

Inscrits H : 100, F : 2722 = 2822

Nombre de votants : 1650

Pourcentage votants/inscrits : 58,47 %

Bulletins blancs ou nuls : 63

Suffrages valablement exprimés : 1587

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- liste présentée par le Sgen-CFDT : 217
- liste présentée par le SNASEN-Unsa- Éducation : 322
- liste présentée par le SNFOASEN : 41
- liste présentée par le SNUASFP-FSU : 822
- liste présentée par Sud-Éducation : 54
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 131

Pourcentages (par rapport aux suffrages exprimés) :

- liste présentée par le Sgen-CFDT : 13,67 %
- liste présentée par le SNASEN-Unsa- Éducation : 20,29 %
- liste présentée par le SNFOASEN : 2,58 %
- liste présentée par le SNUASFP-FSU : 51,80 %
- liste présentée par Sud-Éducation : 3,40 %
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 8,25 %

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des médecins de l'Éducation nationale

NOR : MENH1100030A
arrêté du 11-1-2011
MEN - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 91-1195 du 27-11-1991 modifié ; arrêté du 13-7-2010 ; proclamation des résultats des élections du 15-12-2010

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 16 février 2011, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'Éducation nationale :

Représentants titulaires :

- Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH
- Jocelyne Leydier, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
- Claudine Mesclon, sous-directrice du recrutement et de la gestion des carrières à la DGRH
- Jeanne-Marie Urcun, médecin de l'Éducation nationale, conseillère technique auprès de la DGESCO

Représentants suppléants :

- Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la DGRH
- Benoît Foret, chef du bureau des études statutaires et réglementaires à la DGRH
- Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Nadine Neulat-Billard, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la DGESCO

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'Éducation nationale, représentent le personnel à compter du 16 février 2011 :

Médecins de l'Éducation nationale de 1ère classe

Représentants titulaires :

- Marie-Hélène Lepinette
- Jocelyne Martin-Dechanet

Représentants suppléants :

- Gyslène de Caumia-Baillenx
- Martine Lepretre

Médecins de l'Éducation nationale de 2ème classe

Représentants titulaires :

- Corinne Vaillant
- Fabienne Rancinan

Représentants suppléants :

- Véronique Courouble
- Aziza Beldjoudi

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 février 2011.

Fait le 11 janvier 2011

Pour le ministre l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe**Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'Éducation nationale****Scrutin du 1er décembre 2010 :**

Inscrits H : 74, F : 1318 = 1392

Nombre de votants : 806

Pourcentage votants/inscrits : 57,90 %

Bulletins blancs ou nuls : 23

Suffrages valablement exprimés : 783

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- liste présentée par le Smeden-FO : 84

- liste présentée par le SNAMSPEN : 229

- liste présentée par le SNMSU-Unsa-Éducation : 470

Pourcentages (par rapport aux suffrages exprimés) :

- liste présentée par le Smeden-FO : 10,73 %

- liste présentée par le SNAMSPEN : 29,25 %

- liste présentée par le SNMSU-Unsa-Éducation : 60,03 %

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN des infirmier(e)s de l'Éducation nationale

NOR : MENH1100031A
arrêté du 11-1-2011
MEN - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 94-1020 du 23-11-1994 modifié ; arrêté du 13-7-2010 ; proclamation des résultats des élections du 15-12-2010

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 16 février 2011, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des infirmier(e)s de l'Éducation nationale :

Représentants titulaires :

- Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH
- Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières à la DGRH
- Madame Michèle Joliat, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz
- Rémy Gicquel, directeur général des services de l'université Paris XIII
- Mostefa Fliou, secrétaire général adjoint de l'académie de Poitiers
- Martine Giraud, secrétaire générale de l'inspection académique du Territoire-de-Belfort
- Émile Bonnet, secrétaire général de l'inspection académique des Yvelines

Représentants suppléants :

- Lionel Hosatte, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Madame Michèle Campan, chef de division au rectorat de Nice
- Nadine Neulat-Billard, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la DGESCO
- Nathalie Lawson, adjointe au chef du bureau des études statutaires et réglementaires à la DGRH
- Damien Darfeuille, adjoint au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH
- Yannick Coirint, adjoint au chef du bureau des études de gestion prévisionnelle à la DGRH
- Annie Denis, chef de section au bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé à la DGRH

Article 2 - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des infirmier(e)s de l'Éducation nationale, représentent le personnel à compter du 16 février 2011 :

Infirmier(e)s de classe supérieure

Représentants titulaires :

- Christian Allemand
- Brigitte Accart
- Chantal Chantoiseau

Représentants suppléants :

- Patricia Braive
- Paulette Nirellep
- Brigitte Streiff

Infirmier(e)s de classe normale

Représentants titulaires :

- Béatrice Gaultier
- Nathalie Scol
- Patricia Pomponne
- Jean Lamoine

Représentants suppléants :

- Monsieur André Marol
- Véronique Roblin
- Madame Valérie Rolland
- Anne-Marie Bruckert

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 16 février 2011.

Fait le 11 janvier 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe

Résultats des élections à la commission administrative paritaire nationale des infirmier(e)s de l'Éducation nationale

Scrutin du 1er décembre 2010 :

Inscrits H : 292, F : 7279 = 7271

Nombre de votants : 5055

Pourcentage votants/inscrits : 66,77 %

Bulletins blancs ou nuls : 175

Suffrages valablement exprimés : 4880

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- liste présentée par le Sgen-CFDT : 103

- liste présentée par le SN-FO-IEN : 90

- liste présentée par le SNICS-FSU : 3124

- liste présentée par le Snies-Unsa-Éducation : 1467

- liste présentée par le UN-SGPEN-CGT : 96

Pourcentages (par rapport aux suffrages exprimés) :

- liste présentée par le Sgen-CFDT : 2,11 %

- liste présentée par le SN-FO-IEN : 1,84 %

- liste présentée par le SNICS-FSU : 64,02 %

- liste présentée par le Snies-Unsa-Éducation : 30,06 %

- liste présentée par le UN-SGPEN-CGT : 1,97 %

Mouvement du personnel**Nomination**

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

NOR : MENI1100592D

décret du 25-1-2011 - J.O. du 27-1-2011

MEN - IG

Par décret du Président de la République en date du 25 janvier 2011, Renaud Nattiez, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe, inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe établi au titre de l'année 2011, est nommé inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe (1er tour).

Mouvement du personnel

Nominations

Accès à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2011

NOR : MEND1100037A

arrêté du 13-1-2011

MEN - DE B2-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, en date du 13 janvier 2011, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale dont les noms suivent sont nommés à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2011 :

- 1 - Christine Dodane, IA Adjoint, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2011
- 2 - Dominique Catoir, Économie-gestion, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 3 - Gilles Gustau, Anglais, Montpellier, à compter du 1er janvier 2011
- 4 - Caroline Veltcheff, Lettres, Versailles, à compter du 1er janvier 2011
- 5 - Michel Gomez, Lettres, Grenoble, à compter du 1er janvier 2011
- 6 - Marie-Caroline Vinciguerra, Lettres, Nice, à compter du 1er janvier 2011
- 7 - Christian Felicite, Dafpic, Clermont-Ferrand, à compter du 1er janvier 2011
- 8 - Michèle Vinel, Éducation physique et sportive, Poitiers, à compter du 1er janvier 2011
- 9 - Josyane Rouch, Arts Plastiques, Nice, à compter du 1er janvier 2011
- 10 - Mireille Vaujany, Économie-Gestion, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2011
- 11 - Martine Raynal, Mathématiques, Toulouse, à compter du 1er janvier 2011
- 12 - Philippe Idelovici, Économie-Gestion, Grenoble, à compter du 1er janvier 2011
- 13 - François La Fontaine, Mathématiques, Poitiers, à compter du 1er janvier 2011
- 14 - Valérie Frydman, Lettres, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 15 - Dominique Beaupuy, Histoire-Géographie, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 16 - Olivier Lassalle, Mathématiques, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 17 - Olivier Himy, Lettres, Poitiers, à compter du 1er janvier 2011
- 18 - Isabelle Pecheyran, Lettres, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2011
- 19 - Laurent Fichet, Éducation musicale, Versailles, à compter du 1er janvier 2011
- 20 - Hélène Combet, Sciences physiques et chimiques, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 21 - Frédéric Leval, Arts Plastiques, Orléans-Tours, à compter du 1er janvier 2011
- 22 - Jean-Michel Coignard, IA-DSDEN, Versailles, à compter du 1er janvier 2011
- 23 - Bernard Herse, AVS, Polynésie-Française, à compter du 1er janvier 2011
- 24 - Hervé Lefeuvre, AVS, Paris, à compter du 1er janvier 2011
- 25 - Jean-Louis BRISON, IA-DSDEN, Versailles, à compter du 1er janvier 2011
- 26 - Raymond Octor, AVS, Mission Laïque française, à compter du 1er janvier 2011
- 27 - Jean-Jacques Senez, Dafpic, Besançon, à compter du 1er janvier 2011
- 28 - Pierre Bodenat, Dafpic, Paris, à compter du 1er janvier 2011
- 29 - Philippe Santana, sous directeur DGRH, administration centrale, à compter du 1er janvier 2011
- 30 - Jean Wawer, AVS, Grenoble, à compter du 1er janvier 2011
- 31 - Alain Nizard, Mathématiques, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 32 - François Lacan, IA-DSDEN, Montpellier, à compter du 1er janvier 2011
- 33 - Jean-Michel Delautre, Économie-gestion, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 34 - Dominique Delaporte, AVS, Versailles, à compter du 1er janvier 2011
- 35 - Philippe Ampilhac, AVS, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 36 - Martine Linol, Anglais, Limoges, à compter du 1er janvier 2011
- 37 - Solange Deloustal, IA-DSDEN, Nantes, à compter du 1er janvier 2011
- 38 - Myriam Safatly, Lettres, Mildt, à compter du 1er janvier 2011
- 39 - Monique Sanz, Mathématiques, Nantes, à compter du 1er janvier 2011
- 40 - Michel Gramain, Lettres, Nantes, à compter du 1er janvier 2011
- 41 - Anne-Marie Wommelsdorf, Espagnol, Toulouse, à compter du 1er janvier 2011
- 42 - Monique Polo, Espagnol, AEFÉ de Paris, à compter du 1er janvier 2011
- 43 - Frédéric Doublet, Histoire-Géographie, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 44 - Evelyne Ballanfat, Lettres, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 45 - Henri-Elie, Philosophie, Nantes, à compter du 1er janvier 2011
- 46 - Bernard Aguer, Mathématiques, Amiens, à compter du 1er janvier 2011
- 47 - Martine Knauer, Histoire-Géographie, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2011
- 48 - Anne Dominique Valieres, Portugais, Paris, à compter du 1er janvier 2011

- 49 - Alain Faralli, Sciences de la vie et de la terre, Aix-Marseille, à compter du 1er janvier 2011
- 50 - Jean Michel Koch, Arts Plastiques, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2011
- 51 - Pierre Daussin, Sciences physiques et chimiques, Amiens, à compter du 1er janvier 2011
- 52 - Didier Preuvot, Éducation physique et sportive, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 53 - Catherine Manesse-Iglesias, Espagnol, Dijon, à compter du 1er janvier 2011
- 54 - Guy Charlot, IA-DSDEN, Orléans-Tours, à compter du 1er janvier 2011
- 55 - Philippe Fatras, IA-DSDEN, Paris, à compter du 1er janvier 2011
- 56 - Alain Van Sante, Économie-Gestion, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 57 - François Sirel, Histoire-Géographie, Amiens, à compter du 1er janvier 2011
- 58 - Alain Diger, Mathématiques, Orléans Tours, à compter du 1er janvier 2011
- 59 - Patrick Le Pivert, STI secteur industriel, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 60 - Michel Gouy, Mathématiques, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 61 - Françoise Ribola, Sciences de la vie et de la terre, Versailles, à compter du 1er janvier 2011
- 62 - Claude Desfray, Éducation musicale, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 63 - Pascal Cotentin, directeur de CRDP, CNDP, à compter du 1er janvier 2011
- 64 - Yves Bernabe, Lettres, Martinique, à compter du 1er janvier 2011
- 65 - Marie-France Cazin, Sciences de la vie et de la terre, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 66 - Olivier Calais, Éducation physique et sportive, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 67 - Philippe Wuillamier, IA-DSDEN, Montpellier, à compter du 1er janvier 2011
- 68 - Yann Coquet, Éducation physique et sportive, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 69 - Hervé Ancelet, Sciences physiques et chimiques, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 70 - Thierry Kessenheimer, STI secteur industriel, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2011
- 71 - Catherine Dodane, Éducation physique et sportive, Besançon, à compter du 1er janvier 2011
- 72 - Philippe Lefebvre, STI secteur industriel, Dijon, à compter du 1er janvier 2011
- 73 - Valérie Debuchy, IA-DSDEN, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2011
- 74 - Régis Rigaud, STI secteur industriel, Limoges, à compter du 1er janvier 2011
- 75 - Armelle Fellahi, Histoire-Géographie, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 76 - Jean-Yves Bessol, IA-DSDEN, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 77 - Rachid Azzouz, Histoire-Géographie, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 78 - Daniel Subervielle, IA - DSDEN, Toulouse, à compter du 1er janvier 2011
- 79 - Claude Picano, IA-DSDEN, Dijon, à compter du 1er janvier 2011
- 80 - Francis Morlet, IA-DSDEN, Caen, à compter du 1er janvier 2011
- 81 - Bernard Lehalle, STI secteur industriel, Nancy-Metz, à compter du 1er janvier 2011
- 82 - Catherine Benoit-Mervant, IA-DSDEN, Amiens, à compter du 1er janvier 2011
- 83 - Sonia Francius, IA-DSDEN, Bordeaux, à compter du 1er janvier 2011
- 84 - Gabrielle De Groer, Russe, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2011
- 85 - Gilles Bal, IA-DSDEN, Limoges, à compter du 1er janvier 2011
- 86 - Thierry Fleischman, Éducation physique et sportive, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 87 - André Perrin, Philosophie, Montpellier, à compter du 1er janvier 2011
- 88 - Françoise Taborin, STI secteur sciences médico-sociales, Lyon, à compter du 1er janvier 2011
- 89 - Christèle Mazon, Lettres, Clermont-Ferrand, à compter du 1er janvier 2011
- 90 - Luc Cassayre, AVS, Paris, à compter du 1er janvier 2011
- 91 - Marc Roussel, Anglais, Amiens, à compter du 1er janvier 2011
- 92 - Édith Brassart, AVS, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 93 - Daniel Stissi, Lettres, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 94 - Michel Doffe, Sciences de la vie et de la terre, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 95 - Anne-Marie Achard, Lettres, Dijon, à compter du 1er janvier 2011
- 96 - Alain Billat, Éducation physique et sportive, La Réunion, à compter du 1er janvier 2011
- 97 - Laurent Petrynka, directeur de L'UNSS, à compter du 1er septembre 2011
- 98 - Marie-Hélène Van Grunderbeeck, Espagnol, Montpellier, à compter du 1er janvier 2011
- 99 - Guy Jamin, Anglais, Rennes, à compter du 1er janvier 2011
- 100 - Christine Jullien, Économie-Gestion, Paris, à compter du 1er janvier 2011
- 101 - Christine Moulin, Allemand, Créteil, à compter du 1er janvier 2011
- 102 - Michel Lanfumez, Économie-Gestion, Besançon, à compter du 1er janvier 2011
- 103 - Christine Dalbert, Histoire-Géographie, Lille, à compter du 1er janvier 2011
- 104 - Geneviève Loridon, Mathématiques, Dijon, à compter du 1er janvier 2011
- 105 - Michel Loisy, STI secteur industriel, Grenoble, à compter du 1er janvier 2011
- 106 - Pascale Hertu, Éducation musicale, Paris, à compter du 1er janvier 2011
- 107 - Esméralda Flori, Économie-Gestion, Versailles, à compter du 1er janvier 2011
- 108 - Emmanuel Percq, CSAIO, Strasbourg, à compter du 1er janvier 2011
- 109 - Gérard Poux, CSAIO, Clermont-Ferrand, à compter du 1er janvier 2011
- 110 - Simone De Butler, Histoire-Géographie, Strasbourg, à compter du 1er septembre 2011